

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 65**17 janvier 2004****SOMMAIRE**

Absolute Ventures S.C.A., Luxembourg	3074	Lynes Holding S.A., Luxembourg	3120
Absolute Ventures S.C.A., Luxembourg	3078	Mainsoft S.A., Luxembourg	3081
Acquamarina S.A., Luxembourg	3079	Mitoma S.A., Luxembourg	3087
Agape S.A., Luxembourg	3117	Moneyclip Insurance Broker Luxembourg S.A., Esch-sur-Sûre	3115
Albrecht Holding S.A., Luxembourg	3120	Moneyclip Insurance Broker Luxembourg S.A., Esch-sur-Sûre	3115
BF Immo S.A., Doncols	3111	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3107
BRP (Luxembourg) 2, S.à r.l., Luxembourg	3091	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3107
BRP (Luxembourg) 3, S.à r.l., Luxembourg	3099	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3107
CCI Participations S.A., Luxembourg	3086	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3107
Citi Islamic Portfolios S.A., Luxembourg	3111	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3107
Citi Islamic Portfolios S.A., Luxembourg	3115	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3107
Clamence, S.à r.l., Weiler-la-Tour	3098	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3107
Classe Etoile S.A., Luxembourg	3080	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3107
CMB-Façades, S.à r.l., Diekirch	3116	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3108
Consolidated International Investments S.A.H., Luxembourg	3089	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3108
DGF Reinsurance S.A. (Luxembourg), Luxem- bourg	3099	Parchi, S.à r.l., Luxembourg	3108
Distri-Baby S.A., Luxembourg	3119	Parcomatic S.A., Luxembourg	3078
Dolmen S.A.H., Luxembourg	3108	PBL Luxembourg S.A., Luxembourg	3110
Dolmen S.A.H., Luxembourg	3108	Pida, S.à r.l., Echternach	3106
Dolmen S.A.H., Luxembourg	3108	ProLogis Netherlands IX, S.à r.l., Luxembourg ..	3085
EKZ Marnach S.A., Marnach	3083	ProLogis Netherlands XIII, S.à r.l., Luxembourg .	3084
Entreprise Générale S.A.H., Luxembourg	3120	ProLogis Netherlands XVII, S.à r.l., Luxembourg .	3082
Eurofinance Placements S.A., Luxembourg	3082	ProLogis Netherlands XXII, S.à r.l., Luxembourg	3083
Eurofinance Placements S.A., Luxembourg	3082	ProLogis UK LXI, S.à r.l., Luxembourg	3087
Eurofinance Placements S.A., Luxembourg	3082	ProLogis UK LXIV, S.à r.l., Luxembourg	3088
Extension S.A., Weiswampach	3085	ProLogis UK XXXV, S.à r.l., Luxembourg	3086
F.G. Trans, S.à r.l., Canach	3098	Raysol Investment S.A., Luxembourg	3119
Flying Star S.A., Luxembourg	3081	Salon Claude, S.à r.l., Wiltz	3085
Foyer Selection, Sicav	3119	Sicav Lion Oblilux, Luxembourg	3117
G.M.L. Fin S.A., Luxembourg	3079	Sigma Tau International S.A., Luxembourg	3109
Great Waters S.A., Luxembourg	3088	Sigma Tau International S.A., Luxembourg	3110
Great Waters S.A., Luxembourg	3088	Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Luxembourg	3119
Homelux, S.à r.l., Marnach	3084	Société Européenne des Vins S.A., Luxembourg .	3089
Immo-Marnach, S.à r.l., Weiswampach	3085	Société Européenne des Vins S.A., Luxembourg .	3089
Immobilière Wolz, S.à r.l., Wiltz	3083	Sujedo S.A.H., Luxembourg	3118
JAB S.C.I., Esch-sur-Alzette	3116	Synthesis Group S.A., Luxembourg	3087
JAB S.C.I., Esch-sur-Alzette	3116	Tahc S.A., Luxembourg	3117
Keersma S.A.H., Luxembourg	3089	TERRI, Trans Européenne de Recherches et Réali- sations Immobilières S.A.H., Luxembourg	3087
Laucale S.A., Wiltz	3086	Toiture du Nord S.A., Wincrange	3083
Luxicav, Sicav	3118	Valain S.A., Weidingen/Wiltz	3086
Luxiprivilège, Sicav	3118	Vemer Europe S.A., Luxembourg	3090
Luxpri-Center S.A., Weiswampach	3084	Zuang Immobilière II S.A., Leudelange	3091
Luxprimo, S.à r.l., Weiswampach	3084		

ABSOLUTE VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.345.

In the year two thousand and three, on the tenth of December.

Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the «société en commandite par actions» established in Luxembourg under the denomination of ABSOLUTE VENTURES S.C.A., incorporated pursuant to a deed of notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, on May 6, 2002, published in the Mémorial C Number 1124 of 25 July 2002, the articles of incorporation of which have been amended as follows:

- by deed of the prenamed notary André Schwachtgen on December 23, 2002, published in the Mémorial C Number 167 of February 17, 2003;

- by deed of the undersigned notary on July 25, 2003, published in the Mémorial C Number 897 of September 2, 2003;

- by deed of the undersigned notary on November 5, 2003, not yet published in the Mémorial C, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 87.345.

The meeting begins at 16.00 p.m., Mr Jean Lambert, «Maître en sciences économiques», with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Elodie Mantilaro, private employee, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Caroline Folmer, private employee, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty thousand two hundred fifty (20,250) Redeemable Shares («A shares»), twenty thousand two hundred fifty (20,250) Ordinary Shares («B shares») and twenty thousand two hundred fifty (20,250) Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each, representing the entire corporate capital of one hundred twenty-one thousand five hundred euros (EUR 121,500.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by the amount of twenty-seven thousand euros (EUR 27,000.-) in order to increase it from the present amount of one hundred twenty-one thousand five hundred euros (EUR 121,500.-) to the amount of one hundred forty-eight thousand five hundred euros (EUR 148,500.-) and by issuing:

- four thousand five hundred (4,500) Redeemable Shares («A shares») having a par value of two euros (EUR 2.-) each and a premium of four hundred ninety-six euros (EUR 496.-) each, pay up these shares entirely in cash;

- four thousand five hundred (4,500) Ordinary Shares («B shares») having a par value of two euros (EUR 2.-) each, pay up these shares entirely in cash.

- four thousand five hundred (4,500) Ordinary Shares («C shares») having a par value of two euros (EUR 2.-) each, pay up these shares entirely in cash.

Increase of the share premium paid on the «A shares» by the amount of two millions two hundred thirty-two thousand euros (EUR 2,232,000.-) in order to increase it from the present amount of ten million one hundred six thousand five hundred sixty-eight euros forty-five cents (EUR 10,106,568.45) to the amount of twelve millions three hundred thirty-eight thousand five hundred sixty-eight euros forty-five cents (EUR 12,338,568.45).

After the capital increase, the new issued share capital of the company will be divided into seventy-four thousand two hundred fifty (74,250) shares, comprising:

i) twenty-four thousand seven hundred fifty (24,750) Redeemable Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each («A shares»);

ii) twenty-four thousand seven hundred fifty (24,750) Ordinary Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each («B shares»);

iii) twenty-four thousand seven hundred fifty (24,750) Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, the issue premiums will amount to a total of twelve millions three hundred thirty-eight thousand five hundred sixty-eight euros and forty-five cents (12,338,568.45) on the A Shares.

2. Subscription of the new shares.

3. Modification of Article 5 of the statutes.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital by twenty-seven thousand euros (EUR 27,000.-) to raise it from one hundred twenty-one thousand five hundred euros (EUR 121,500.-) to the amount of one hundred forty-eight thousand five hundred euros (EUR 148,500.-) by the creation and issue of thirteen thousand five hundred (13,500) new shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each.

The new shares have been subscribed as follows:

- three hundred and sixty (360) Redeemable Shares («A shares») and three hundred and sixty (360) Ordinary Shares («B shares») by INARCASSA CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA PER GLI INGEGNERI ED ARCHITETTI LIBERI PROFESSIONISTI, having its registered office at Via Salaria 229, 00199 Rome, Italy, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Rome, on November 18, 2003,
 - one thousand five hundred (1,500) Redeemable Shares («A shares») and one thousand five hundred (1,500) Ordinary Shares («B shares») by E.N.P.A.M. ENTE NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA DEI MEDICI E DEGLI ODONTOIATRI, having its registered office at Via Torino 38, 00184 Rome, Italy, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Rome, on November 18, 2003,
 - two hundred and forty (240) Redeemable Shares («A shares») and two hundred and forty (240) Ordinary Shares («B shares») by SELVA S.A., having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 18, 2003,
 - two hundred and forty (240) Redeemable Shares («A shares») and two hundred and forty (240) Ordinary Shares («B shares») by CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA E ASSISTENZA FORENSE, having its registered office at Via Ennio Quirino Visconti 8, 00193 Rome, Italy, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Rome, on November 18, 2003,
 - two hundred and forty (240) Redeemable Shares («A shares») and two hundred and forty (240) Ordinary Shares («B shares») by MARIELLA BURANI FASHION GROUP S.p.A., having its registered office at Via Della Repubblica 86, 42025 Cavriago (Reggio Emilia), Italy, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Cavriago, on November 18, 2003,
 - two hundred and forty (240) Redeemable Shares («A shares») and two hundred and forty (240) Ordinary Shares («B shares») by Mr Luigi Bellet, trader, residing in Via S. Pio X n° 10, 35015 Galliera Veneta, Italy, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Galliera Veneta, on November 18, 2003,
 - three hundred (300) Redeemable Shares («A shares») and three hundred (300) Ordinary Shares («B shares») by OPULENT HOLDINGS LTD, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 146, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 18, 2003,
 - four hundred and eighty (480) Redeemable Shares («A shares») and four hundred and eighty (480) Ordinary Shares («B shares») by KABELLA INVESTING CORP., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 18, 2003.
 - three hundred (300) Redeemable Shares («A shares») and three hundred (300) Ordinary Shares («B shares») by Mr Alberto Zanazzi, medical doctor, residing in Via Dossi 36/2, Sabbioneta (MN), Italy, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Sabbioneta, on November 18, 2003,
 - six hundred (600) Redeemable Shares («A shares») and six hundred (600) Ordinary Shares («B shares») by the company S.I.SV.EL. S.p.A., company incorporated under the Italian law, having its registered office at Via Castagnole 59, 10060 None (TO), Italy, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Castagnole, on November 18, 2003,
 - four thousand five hundred (4,500) «C shares» by ABSOLUTE VENTURES S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 11, 2003,
- said proxies, after signature ne varietur by the mandatories and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.
- Besides the par value of the shares the subscribers paid in a share premium of a total amount of two millions two hundred thirty-two thousand euros (EUR 2,232,000.-).
- The proof of the payment of these amounts has been given to the undersigned notary, who expressly states it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the two first paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. Share capital. Paragraphs 1 and 2. The Company has an issued capital of one hundred forty-eight thousand five hundred euros (EUR 148,500.-) divided into seventy-four thousand two hundred fifty (74,250) shares, comprising:

- i) twenty-four thousand seven hundred fifty (24,750) Redeemable Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) («A shares»);

ii) twenty-four thousand seven hundred fifty (24,750) Ordinary Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each («B shares»);

iii) twenty-four thousand seven hundred fifty (24,750) Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, the issue premiums will amount to a total of twelve millions three hundred thirty-eight thousand five hundred sixty-eight euros and forty-five cents (12,338,568.45) on the A Shares.

Declaration

The undersigned notary declares, by application of article 32-1 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as amended, that he has examined the conditions imposed by article 26 of the aforesaid law.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 16.30 p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions établie à Luxembourg, sous la dénomination de ABSOLUTE VENTURES S.C.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg, le 6 mai 2002, publié au Mémorial C Numéro 1124 du 25 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Schwachtgen en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 167 du 17 février 2003;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 897 du 2 septembre 2003,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 2003, non encore publié au Mémorial C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 87.345.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, avec adresse professionnelle à 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, avec adresse professionnelle à 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, avec adresse professionnelle à 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt mille deux cent cinquante (20.250) Actions Rachetables («Actions A»), les vingt mille deux cent cinquante (20.250) Actions Ordinaires («Actions B») et les vingt mille deux cent cinquante (20.250) Actions («Actions C») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt et un mille cinq cents euros (EUR 121.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de vingt-sept mille euros (EUR 27.000,-) pour l'augmenter de son montant actuel de cent vingt et un mille cinq cents euros (EUR 121.500,-) à un montant de cent quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 148.500,-) par l'émission de:

- quatre mille cinq cents (4.500) Actions Rachetables («Actions A») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 496,-) chacune, libérer entièrement ces actions en espèces;

- quatre mille cinq cents (4.500) Actions Ordinaires («Actions B») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, libérer entièrement ces actions en espèces.

- quatre mille cinq cents (4.500) «Actions C» d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), libérer entièrement des actions en espèces.

Augmentation de la prime d'émission payée sur les «Actions A» d'un montant de deux millions deux cent trente-deux mille euros (EUR 2.232.000,-) pour l'augmenter de son montant actuel de dix millions cent six mille cinq cent soixante-huit euros quarante-cinq cents (EUR 10.106.568,45) à un montant de douze millions trois cent trente-huit mille cinq cent soixante-huit euros quarante-cinq cents (EUR 12.338.568,45)

Après l'augmentation de capital, le nouveau capital émis de la société sera divisé en soixante-quatorze mille deux cent cinquante (74.250) Actions, comprenant:

- i) vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune («Actions A»);
- ii) vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune («Actions B»);
- iii) vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) Actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de douze millions trois cent trente-huit mille cinq cent soixante-huit euros et quarante-cinq cents (EUR 12.338.568,45) ont été payées sur les Actions A.»

2. Souscription des nouvelles actions.

3. Modification de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-sept mille euros (EUR 27.000,-) pour l'augmenter de son montant actuel de cent vingt et un mille cinq cents euros (EUR 121.500,-) à un montant de cent quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 148.500,-) par la création et l'émission de treize mille cinq cents (13.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de la manière suivante:

- trois cent soixante (360) Actions Rachetables («Actions A») et trois cent soixante (360) Actions Ordinaires («Actions B») par INARCASSA CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA PER GLI INGEGNERI ED ARCHITETTI LIBERI PROFESSIONISTI, ayant son siège social à Via Salaria 229, 00199 Rome, Italie, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, le 18 novembre 2003,
- mille cinq cents (1.500) Actions Rachetables («Actions A») et mille cinq cents (1.500) Actions Ordinaires («Actions B») par E.N.P.A.M. ENTE NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA DEI MEDICI E DEGLI ODONTOIATRI, ayant son siège social à Via Torino 38, 00184 Rome, Italie, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, le 18 novembre 2003,
- deux cent quarante (240) Actions Rachetables («Actions A») et deux cent quarante (240) Actions Ordinaires («Actions B») par SELVA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 novembre 2003,
- deux cent quarante (240) Actions Rachetables («Actions A») et deux cent quarante (240) Actions Ordinaires («Actions B») par CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA E ASSISTENZA FORENSE, ayant son siège social à Via Ennio Quirino Visconti 8, 00193 Rome, Italie, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, le 18 novembre 2003,
- deux cent quarante (240) Actions Rachetables («Actions A») et deux cent quarante (240) Actions Ordinaires («Actions B») par MARIELLA BURANI FASHION GROUP S.p.A., ayant son siège social à Via Della Repubblica 86, 42025 Cavriago (Reggio Emilia), Italie, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cavriago, Italie, le 18 novembre 2003,
- deux cent quarante (240) Actions Rachetables («Actions A») et deux cent quarante (240) Actions Ordinaires («Actions B») par Monsieur Luigi Bellet, commerçant, demeurant à Via S. Pio X n° 10, 35015 Galliera Veneta, Italie, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Galliera Veneta, le 18 novembre 2003,
- trois cents (300) Actions Rachetables («Actions A») et trois cents (300) Actions Ordinaires («Actions B») par OPULENT HOLDINGS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 novembre 2003,
- quatre cent quatre-vingt (480) Actions Rachetables («Actions A») et quatre cent quatre-vingt (480) Actions Ordinaires («Actions B») par KABELLA INVESTING CORP., une société établie sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 novembre 2003,
- trois cents (300) Actions Rachetables («Actions A») et trois cents (300) Actions Ordinaires («Actions B») par Monsieur Alberto Zanazzi, médecin, demeurant à Via Dossi 36/2, Sabbioneta (MN), Italie, ici représenté par Monsieur Jean Lambert, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sabbioneta, le 18 novembre 2003,
- six cents (600) Actions Rachetables («Actions A») et six cents (600) Actions Ordinaires («Actions B») par la société de droit italien S.I.SV.EL. S.p.A, avec siège social à Via Castagnole 59, 10060 None (TO), Italie, ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Castagnole, le 18 novembre 2003,
 - quatre mille cinq cents (4.500) «Actions C» par la société ABSOLUTE VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,
 ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,
 en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 novembre 2003,
 lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Outre la valeur nominale des actions les souscripteurs ont payé une prime d'émission d'un montant total de deux millions deux cent trente-deux mille euros (2.232.000,-)

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital. Alinéas 1^{er} et 2. La Société a un capital émis de cent quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 148.500,-), divisé en soixante-quatorze mille deux cent cinquante (74.250) actions comprenant:

i) vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune («Actions A»);

ii) vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune («Actions B»);

iii) vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) Actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, une prime d'émission d'un montant total de douze millions trois cent trente-huit mille cinq cent soixante-huit euros et quarante-cinq cents (EUR 12.338.568,45) a été payée sur les Actions A.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 26 de la loi ci-avant mentionnée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, C. Folmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2003, vol. 356, fol. 43, case 7. – Reçu 22.590 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 décembre 2003.

H. Beck.

(086002.3/201/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

ABSOLUTE VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 décembre 2003.

H. Beck.

(086003.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

PARCOMATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 18.777.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(086791.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ACQUAMARINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.166.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Patricia Ceccotti, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit luxembourgeois HARMODIO S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous n° B 38.394.;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ACQUAMARINA S.A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 39.166, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 263 du 17 juin 1992.

II.- Que le capital social de la société anonyme ACQUAMARINA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 31.250.- (trente et un mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de 25.- (vingt-cinq euros), chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ACQUAMARINA S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute, 23, avenue Monterey à Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

J. Elvinger.

(086534.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

G.M.L. FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.715.

L'an deux mille trois, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée G.M.L. FIN S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 44.715.

Ladite société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Reginald Neuman en remplacement du notaire Marc Elter, alors notaires de résidence à Luxembourg, le 6 août 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 23325.

et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 33928.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, Ch. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, vol. 141S, fol. 42, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

J. Delvaux.

(086586.3/208/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

CLASSE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 67.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06210, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour CLASSE ETOILE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(086488.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

FLYING STAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 88.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06211, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour FLYING STAR

ECOGEST S.A.

Signature

(086490.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

**MAINSOFT S.A., Société Anonyme,
(anc. CONNEXIONS SYSTEMS S.A.).**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 28.951.

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAINSOFT S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.951, constituée sous la dénomination de CONNEXIONS SYSTEMS S.A., suivant acte reçu le 30 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 336 du 22 décembre 1988.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Puttemans, administrateur de sociétés, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 21, avenue Gordon Smith.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois mille (3.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rectification de la cession d'actions sous-seing privé du 9 avril 2003.
2. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration.
3. Transfert du siège social.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Monsieur Georges Puttemans, agissant en sa qualité de représentant de la société HARVARD BUSINESS SERVICES, INC, ayant son siège social aux Etats-Unis, 25 Greystone Manor Lewes, Delaware 19958-9776, déclare qu'il faut rectifier le contrat de cession d'actions de la société MAINSOFT S.A., précédemment CONNEXIONS SYSTEMS S.A. du 9 avril 2003. Le cessionnaire des 1000 actions de MAINSOFT S.A., alors dénommée CONNEXIONS SYSTEMS S.A. n'est pas la société HARVARD BUSINESS SERVICES, INC, mais la société I.T.S. SERVICES LLC, ayant son siège social aux Etats-Unis, 25 Greystone Manor Lewes, Delaware 19958-9776, ici dûment représentée par Monsieur Georges Puttemans, ici présent et ce acceptant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de HARVARD BUSINESS SERVICES INC, ayant son siège social aux Etats-Unis, 25 Greystone Manor Lewes, Delaware 19958-9776 de son poste d'administrateur et de nommer en son remplacement la société I.T.S. SERVICES LLC ayant son siège social aux Etats-Unis, 25 Greystone Manor Lewes, Delaware 19958-9776.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, G. Puttemans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, vol. 141S, fol. 30, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

J. Elvinger.

(086517.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

EUROFINANCE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.221.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

(086551.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

EUROFINANCE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.221.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

(086553.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

EUROFINANCE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.221.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

(086554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ProLogis NETHERLANDS XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.110.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

2. Les bénéfices de l'exercice social 2002 s'élevant à un montant de EUR 280.065,- ont été alloués comme suit:

- un montant de EUR 276.863,- a été reporté afin de compenser les pertes des années précédentes
- 5% des bénéfices nets s'élevant à EUR 161,- ont été alloués à la réserve légale
- le montant restant a été reporté.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086702.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

IMMOBILIERE WOLZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30A, rue des Tondeurs.
R. C. Diekirch B 2.013.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

IMMOBILIERE WOLZ, S.à r.l.

Signature

(903353.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

TOITURE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 56, route de Wiltz.
R. C. Diekirch B 94.384.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

TOITURE DU NORD S.A.

Signature

(903354.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

EKZ MARNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marburgerstrooss.
R. C. Diekirch B 94.122.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

EKZ MARNACH S.A.

Signature

(903355.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

ProLogis NETHERLANDS XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.458.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.
2. Les bénéfices de l'exercice social 2002 s'élevant à un montant de EUR 134.191,- ont été alloués comme suit:
 - un montant de EUR 53.452,- a été reporté afin de compenser les pertes des années précédentes
 - 5% des bénéfices nets s'élevant à EUR 1.250,- ont été alloués à la réserve légale
 - le montant restant a été reporté.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086704.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

LUXPRI-CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, auf dem Kiemel.
R. C. Diekirch B 5.129.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
LUXPRI-CENTER S.A.
Signature

(903356.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

LUXPRIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, auf dem Kiemel.
R. C. Diekirch B 94.666.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
LUXPRIMO, S.à r.l.
Signature

(903357.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

HOMELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marburgerstrooss.
R. C. Diekirch B 95.939.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
HOMELUX, S.à r.l.
Signature

(903358.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

ProLogis NETHERLANDS XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 2.900.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.898.

—
Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

2. Les bénéfices de l'exercice social 2002 s'élevant à un montant de EUR 250.903,- ont été alloués comme suit:

- 5% des bénéfices nets à concurrence de 10% du capital social s'élevant à EUR 12.546,- ont été alloués à la réserve légale

- le montant restant a été reporté.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant
Représenté par D. Bannerman
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086710.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

IMMO-MARNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 94.780.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

IMMO-MARNACH, S.à r.l.

Signature

(903359.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

SALON CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 38, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 94.642.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

SALON CLAUDE, S.à r.l.

Signature

(903360.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

EXTENSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 91.957.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

EXTENSION S.A.

Signature

(903361.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

ProLogis NETHERLANDS IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 2.800.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.313.

—
Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

2. Les bénéfices de l'exercice social 2002 s'élevant à un montant de EUR 188.949,- ont été alloués comme suit:

- 5% des bénéfices nets à concurrence de 10% du capital social s'élevant à EUR 8.253,- ont été alloués à la réserve légale

- le montant restant a été reporté.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086712.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

VALAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9535 Weidingen/Wiltz, 27, rue Knupp.
R. C. Diekirch B 92.173.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

VALAIN S.A.

Signature

(903362.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

LAUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9557 Wiltz, 6, rue Michel Rodange.
R. C. Diekirch B 4.171.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

LAUCALE S.A.

Signature

(903363.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

CCI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.273.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06213, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour CCI PARTICIPATIONS S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(086493.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ProLogis UK XXXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 10.000,- GBP.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.058.

—
Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

2. Les bénéfices de l'exercice social 2002 s'élevant à un montant de GBP 197.233,- ont été alloués comme suit:

- les bénéfices nets s'élevant à GBP 571,- ont été alloués à la réserve légale
- le montant restant a été reporté.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086705.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

MITOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 68.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06214, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour MITOMA S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(086495.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ProLogis UK LXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 10.000,- GBP.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.239.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 octobre 2001 au 31 décembre 2002.

2. Les bénéfices de l'exercice social 2002 s'élevant à un montant de GBP 132.055,- ont été alloués comme suit:

- les bénéfices nets s'élevant à GBP 1.000,- ont été alloués à la réserve légale
- le montant restant a été reporté.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086707.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

SYNTHESIS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 70.831.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(086793.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

**TERRI, TRANS EUROPEENNE DE RECHERCHES ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 31.119.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(086795.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

GREAT WATERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.344.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(086781.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

GREAT WATERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.344.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 décembre 2003

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luca Checchinato, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 4 juin 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086783.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ProLogis UK LXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 10.000,- GBP.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.242.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 22 octobre 2001 au 31 décembre 2002.
2. Les bénéfices de l'exercice social 2002 s'élevant à un montant de GBP 46.325,- ont été alloués comme suit:
 - les bénéfices nets s'élevant à GBP 1.000,- ont été alloués à la réserve légale
 - le montant restant a été reporté.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086708.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DES VINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.838.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(086787.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DES VINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 novembre 2003

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003/2004 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Secondo Ricci, entrepreneur agricole, demeurant à Faenza (Italie), président;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086784.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

CONSOLIDATED INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06588, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(086804.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

KEERSMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06585, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(086808.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

VEMER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.168.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée VEMER EUROPE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 65.168,

constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 32411.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Gallinelli, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corine Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Fabrice Rota, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Gallinelli, C. Watteyne, F. Rota, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, vol. 19CS, fol. 21, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

J. Delvaux.

(086587.3/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ZUANG IMMOBILIERE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 90.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05217, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour ZUANG IMMOBILIERE II S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086464.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.500.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fourth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Mrs Céline Pignon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 December 2003, in Montréal, Québec.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obli-

gations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand three hundred euro (EUR 18,300.-) represented by one hundred and eighty-three (183) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum by a resolution of the single partner or the general meeting of partners.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of February of each year and end on the thirty-first January.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 January 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to one hundred and eighty-three (183) shares representing the whole share capital of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a contribution balance sheet of BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., as of the date hereof.

It results from a certificate issued on the date hereof, by the management of BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., that:

- all assets and liabilities of BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., are shown on the attached certified balance sheet of the Company as of the date hereof;
- based on generally accepted accounting principles the net worth of BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., per attached balance sheet as of the date hereof, is estimated to be EUR 18,300.-;
- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company exist;
- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l.;

Such certificate and such balance sheet, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Declaration

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 19, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Resolutions of the partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Mr Jacques Levesque, business man, born on 10 november 1946 in Mont-Joli, Canada, with business address at 1000 La Gauchetière Ouest, Suite 4310, Montréal, QC H3B 4W5;

2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., une société à responsabilité, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Céline Pignon, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRP (Luxembourg) 2, S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à dix-huit mille trois cent euros (EUR 18.300,-), représenté par cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associés(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 janvier 2004.

Souscription - Libération

BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société et libérer ces parts sociales par apport en nature de tous ses actifs et passifs.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., de ce jour.

Il résulte d'un certificat délivrée par la gérance de BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., en date de ce jour que:

- tous les actifs et passifs de BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, en date de ce jour;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., selon le bilan intérimaire en date de ce jour est évaluée à EUR 18.300,-;

- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la Société;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à la Société seront accomplies par BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l.

Ledit certificat et le bilan intérimaire resteront, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Déclaration

Dans la mesure où l'apport en nature a pour conséquence que la Société acquière tous les actifs et tous les passifs de BRP (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, un Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 19 décembre 1971 qui dispose une exemption du droit d'apport.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Jacques Levesque, business man, né le 10 novembre 1946 à Mont-Joli, Canada, avec adresse professionnelle à 1000 La Gauchetière Ouest, Suite 4310, Montréal, QC H3B 4W5;

2. Le siège social de la Société est établi à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 décembre 2003, vol. 426, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(084892.3/242/429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

F.G. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 3A, rue d'Oetrange.

R. C. Luxembourg B 86.371.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

F.G. TRANS, S.à r.l.

Signature

(086535.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

CLAMENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 9, rue des Forges.

R. C. Luxembourg B 60.789.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre, à quatorze heures trente, à Weiler-La-Tour,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée unipersonnelle CLAMENCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-5770 Weiler-La-Tour, 9, rue des Forges, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 60.789.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Piérard.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Louis.

l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Albert Fox.

Les associés présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

- Monsieur Christophe Piérard, 500 parts sociales.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de prendre les deux résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Jean-Albert Fox, gérant, né le 5 août 1970 à Liège (Belgique), demeurant à L-5770 Weiler-La-Tour, 9, rue des Forges, de son poste de gérant unique de la société et lui donne à l'unanimité quitus et décharge de sa gestion.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme à l'unanimité Monsieur Christophe Piérard, né le 24 avril 1971 à Etterbeek (Belgique), profession administrateur, domicilié aux Bermudes, CR02 Hamilton Parish, 9 Sleepy Hollow Drive, au poste de gérant avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures quarante-cinq.

Weiler-La-Tour, le 23 décembre 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / La Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06724. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086680.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

DGF REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.140.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour DGF REINSURANCE S.A.

Signature

(085905.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

BRP (LUXEMBOURG) 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.501.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fourth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Mrs Céline Pignon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 December 2003, in Montréal, Québec.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BRP (LUXEMBOURG) 3, S.à r.l., (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at sixteen thousand eight hundred euro (EUR 16,800.-) represented by one hundred and sixty-eight (168) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum by a resolution of the single partner or the general meeting of partners.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of February of each year and end on the thirty-first January.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 January 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to one hundred and sixty-eight (168) shares representing the whole share capital of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a contribution balance sheet of BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., as of the date hereof.

It results from a certificate issued on the date hereof, by the management of BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., that:

- all assets and liabilities of BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., are shown on the attached certified balance sheet of the Company as of the date hereof;

- based on generally accepted accounting principles the net worth of BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., per attached balance sheet as of the date hereof, is estimated to be EUR 16,800;

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l.;

Such certificate and such balance sheet, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Declaration

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 19, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Mr Jacques Levesque, business man, born on 10 November 1946 in Mont-Joli, Canada, with business address at 1000 La Gauchetière Ouest, Suite 4310, Montréal, QC H3B 4W5;

2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., une société à responsabilité, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Céline Pignon, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRP (LUXEMBOURG) 3, S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à seize mille huit cents euros (EUR 16.800,-), représenté par cent soixante-huit (168) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associés(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 janvier 2004.

Souscription - Libération

BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-huit (168) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société et libérer ces parts sociales par apport en nature de tous ses actifs et passifs.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., de ce jour.

Il résulte d'un certificat délivrée par la gérance de BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., en date de ce jour que:

- tous les actifs et passifs de BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, en date de ce jour;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., selon le bilan intérimaire en date de ce jour est évaluée à EUR 16.800,-;
- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la Société;
- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à la Société seront accomplies par BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l.

Ledit certificat et le bilan intérimaire resteront, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Déclaration

Dans la mesure où l'apport en nature a pour conséquence que la Société acquière tous les actifs et tous les passifs de BRP (LUXEMBOURG) 2, S.à r.l., une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, un Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 19 décembre 1971 qui dispose une exemption du droit d'apport.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Jacques Levesque, business man, né le 10 Novembre 1946 à Mont-Joli, Canada, avec adresse professionnelle à 1000 La Gauchetière Ouest, Suite 4310, Montréal, QC H3B 4W5;
2. Le siège social de la Société est établi à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2003, vol. 426, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(084893.3/242/428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

PIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 18, rue de la Montagne.

R. C. Diekirch B 4.351.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur David Albert, restaurateur, demeurant à L-6360 Grundhof, 2, route de Beaufort,
- 2.- Madame Pia Schwartz, employée privée, demeurant à L-6460 Echternach, 21, Place du Marché.

Lesquels comparants ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PIDA, S.à r.l., avec siège social à L-6470 Echternach, 18, rue de la Montagne,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, sous le numéro section B 4.351,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 avril 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 389 du 21 juillet 1997.

II.- Que la société a un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

III.- Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé du 17 juin 1997, enregistrée à Echternach, le 19 juin 1997, volume 131, folio 24, case 12, non publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, et suite à une cession de parts sociales sous seing privé du 11 décembre 2003, annexée au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur David Albert, restaurateur, demeurant à L-6360 Grundhof, 2, route de Beaufort, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Madame Pia Schwartz, employée privée, demeurant à L-6460 Echternach, 21, Place du Marché, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Ensuite les comparants, en leur qualité de seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à Echternach.

Quatrième résolution

Les associés donnent décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Albert, P. Schwartz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2003, vol. 356, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 décembre 2003.

H. Beck.

(903330.3/201/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2003.

PARCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 32.625.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(086463.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PARCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 32.625.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(086466.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PARCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 32.625.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(086447.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PARCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 32.625.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(086449.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PARCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 32.625.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(086450.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PARCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 32.625.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(086451.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PARCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 32.625.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(086453.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PARCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 32.625.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(086455.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PARCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 32.625.

Le bilan du 1^{er} janvier 2002 au 21 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(086457.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

DOLMEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.068.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05029 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(086549.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

DOLMEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.068.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(086548.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

DOLMEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.068.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(086545.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 63.626.

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 63.626.

constituée suite à un acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial C 1998, page 20.562,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 27915,

avec un capital social actuel de EUR 6.450.066,- (six millions quatre cent cinquante mille soixante-six Euros), représenté par 125.244 (cent vingt-cinq mille deux cent quarante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 51,50 (cinquante et un Euros et cinquante Cents) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Florence Turolo, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Corine Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 125.244 (cent vingt-cinq mille deux cent quarante-quatre) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions de bons et encore d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées.

La société peut effectuer des prêts, sous quelque forme que ce soit, à des entreprises formant partie du groupe d'entreprises auquel elle appartient, ainsi que garantir les engagements pris par celles-ci.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée des actionnaires, après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, décide de changer l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions de bons et encore d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées.

La société peut effectuer des prêts, sous quelque forme que ce soit, à des entreprises formant partie du groupe d'entreprises auquel elle appartient, ainsi que garantir les engagements pris par celles-ci.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Velle, F. Turolo, C. Watteyne, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, vol. 141S, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

J. Delvaux.

(086802.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 63.626.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 2003, actée sous le n° 789 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(086803.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PBL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.616.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 8 décembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PBL LUXEMBOURG S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 30 juin 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2003;
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

- A la réserve légale	516.296,40 AUD
- A distribuer aux actionnaires	9.809.631,60 AUD

- prenant en considération le profit reporté, de procéder à une distribution supplémentaire d'un montant de AUD 19.390.368,40 aux actionnaires, portant le montant total de la distribution à AUD 29.200.000,-;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 30 juin 2003;

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de la société au 30 juin 2009:

Monsieur Tim van Dijk, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur;

Monsieur Guy Bottomley, demeurant à Dublin 6, Ireland, 24 Merchant's Quay, en tant qu'administrateur;

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué;

- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2009 de la société.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086751.3/710/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

BF IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Centre Thill.

R. C. Diekirch B 93.625.

*Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Doncols en date du 26 novembre 2003**Bureau*

L'assemblée est présidée par Irtani Nathalie qui désigne Tunissen Luc comme secrétaire. Abras Francis est désigné comme scrutateur.

Le président ouvre la séance à 10.00 heures sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Nomination de Monsieur Guy Poncelet, demeurant à B-5004 Bouge, 36, rue Sergent Delisse commissaire aux comptes de la société pour une durée de six (6) ans en remplacement de Monsieur Omer Collard, démissionnaire.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Monsieur Guy Poncelet, demeurant à B-5004 Bouge, 36, rue Sergent Delisse est nommé commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Omer Collard, démissionnaire.

Décharge est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée à 10.10 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00127. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(903385.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2003.

CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.953.

In the year two thousand and three, on the second of December.

Before Us Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., with registered office in L-1330 Luxembourg, 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the R.C.S.L. under the number B 60.953, established by a deed of the undersigned notary, on October 6th, 1997, published in the Mémorial C, number 649 of November 20th, 1997.

The meeting is presided by Mr Thierry Leemans, private employee, residing in Waltzing (Belgium).

The chairman appointed as secretary Mrs Jane-Anne Fuhrmann, private employee, residing in Olm.

The meeting elected as scrutineer Ms Laurence Kreicher, private employee, residing in Ottange (France).

The chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

II.- Convocations containing the agenda of the meeting have been sent by registered letter to the registered shareholders on November 10th, 2003, as has been proved to the meeting.

III.- As appears from the attendance list, that all the one hundred and seventy (170) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

a) Amendment of the last paragraph of Article 3 of the articles of incorporation to be read as follows:

«The Company may also undertake any other operations directly or indirectly connected with its purpose while remaining within the limits set forth by the chapter 14 of the law of the 20th December 2002 on collective investment undertakings.»

b) Adding a new sentence at the end of the fifth paragraph of Article 10 of the articles of incorporation to be read as follows:

«In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.»

c) Amendment of article 15 of the articles of incorporation to be read as follows:

«**Art. 15.** The supervision of the operations of the company is entrusted to one or more independent auditors («Réviseurs d'Entreprises externes agréés»), appointed by the general meeting of shareholders, which determine their number, and which may remove them at any time.

The independent auditor («Réviseur d'Entreprises externe agréé») or independent auditors («Réviseurs d'Entreprises externes agréés») will remain in office until the next annual general meeting of shareholders, which shall proceed to their reelection, or if necessary to their replacement. Independent auditors («Réviseurs d'Entreprises externes agréés») may be reelected.»

d) Amendment of Article 17 of the articles of incorporation to be read as follows:

«**Art. 17.** The ordinary shareholders meeting shall meet every year at the registered office or at any other place as may be specified by the notice of the meeting on the first Friday of the month of September at 2.00 p.m. If such day is a holiday, the general meeting shall be held on the next following business day at the same hour. Extraordinary general meetings shall be held whenever the company's interest so requires, at such place and time specified by the notice of the meeting. Such meetings will be convened by any two directors, or at the request of the shareholders holding at least twenty percent of the capital.»

e) Amendment of Article 20 of the articles of incorporation to be read as follows:

«**Art. 20.** The general meeting shall be presided over by the chairman of the board, failing him by a vice-chairman, failing him by the director appointed as chairman pro tempore by the board of directors.

The chairman shall appoint a secretary and the meeting will elect one or more inspectors («Scrutineers») who will, together with the chairman and secretary, form a committee. The resolutions of the general meeting shall be recorded in minutes to be signed by the members of the committee. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

The general meeting shall deliberate only on the matters set forth in the agenda, even if the relevant item of business involves the removal of directors or independent auditors (Réviseurs d'Entreprises externes agréés). However any meeting attended by all shareholders may by unanimous vote, decide to deliberate on any matters not contained in the agenda as set forth by the notice of meeting.»

g) Amendment of Article 27 of the articles of incorporation to be read as follows:

«**Art. 27.** The parties hereby submit to the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto, as well as to the law of December 20th, 2002 relating to undertakings of collective investment. Consequently any provisions of said law as in effect at any given time insofar as these Articles do not contain any valid derogations are to be considered as part of the present deed.»

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the last paragraph of Article 3 of the articles of incorporation as follows:

«The Company may also undertake any other operations directly or indirectly connected with its purpose while remaining within the limits set forth by the chapter 14 of the law of the 20th December 2002 on collective investment undertakings.»

Second resolution

The meeting decides to add a new sentence at the end of the fifth paragraph of Article 10 of the articles of incorporation to be read as follows:

«In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.»

Third resolution

The meeting decides to amend Article 15 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 15.** The supervision of the operations of the company is entrusted to one or more independent auditors («Réviseurs d'Entreprises externes agréés»), appointed by the general meeting of shareholders, which determine their number, and which may remove them at any time.

The independent auditor («Réviseur d'Entreprises externe agréé») or independent auditors («Réviseurs d'Entreprises externes agréés») will remain in office until the next annual general meeting of shareholders, which shall proceed to their reelection, or if necessary to their replacement. Independent auditors («Réviseurs d'Entreprises externes agréés») may be reelected.»

Fourth resolution

The meeting decides to amend Article 17 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 17.** The ordinary shareholders meeting shall meet every year at the registered office or at any other place as may be specified by the notice of the meeting on the first Friday of the month of September at 2.00 p.m. If such day is a holiday, the general meeting shall be held on the next following business day at the same hour. Extraordinary general meetings shall be held whenever the company's interest so requires, at such place and time specified by the notice of the meeting. Such meetings will be convened by any two directors, or at the request of the shareholders holding at least twenty percent of the capital.»

Fifth resolution

The meeting decides to amend Article 20 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 20.** The general meeting shall be presided over by the chairman of the board, failing him by a vice-chairman, failing him by the director appointed as chairman pro tempore by the board of directors.

The chairman shall appoint a secretary and the meeting will elect one or more inspectors («Scrutineers») who will, together with the chairman and secretary, form a committee. The resolutions of the general meeting shall be recorded in minutes to be signed by the members of the committee. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

The general meeting shall deliberate only on the matters set forth in the agenda, even if the relevant item of business involves the removal of directors or independent auditors («Réviseurs d'Entreprises externes agréés»). However any

meeting attended by all shareholders may by unanimous vote, decide to deliberate on any matters not contained in the agenda as set forth by the notice of meeting.»

Sixth resolution

The meeting decides to amend Article 27 of the articles of incorporation to be read as follows:

«**Art. 27.** The parties hereby submit to the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto, as well as to the law of December 20th, 2002 relating to undertakings of collective investment. Consequently any provisions of said law as in effect at any given time insofar as these Articles do not contain any valid derogations are to be considered as part of the present deed.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1.300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other share- holder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.953, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 649 du 20 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Leemans, employé privé, demeurant à Waltzing (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Jane-Anne Fuhrmann, employée privée, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Laurence Kreicher, employée privée, demeurant à Ottange (France).

Le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. La prédite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

II.- Des convocations contenant l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs le 10 novembre 2003, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent soixante-dix (170) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Modification du dernier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société pourra entreprendre toutes opérations directement ou indirectement en rapport avec cet objet, tout en restant dans les limites déterminées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectifs.»

b) Ajout d'une nouvelle phrase à la fin du cinquième alinéa de l'article 10 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura une voix prépondérante.»

c) Modification de l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises externes agréés prévus par la loi, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre et peut toujours les révoquer.

Le ou les Réviseurs d'Entreprises externes agréés resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, laquelle procédera à leur réélection et s'il y a lieu, à leur remplacement. Les Réviseurs d'Entreprises externes agréés sortants sont rééligibles.»

d) Modification de l'article 17 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunira chaque année au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de septembre à 14:00 heures. Si le jour prévu était férié, l'assemblée se réunirait le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales extraordinaires se réuniront chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, aux lieu et heure indiqués dans les convocations. De telles assemblées sont convoquées par au moins deux membres du conseil d'administration, ou sur la demande des actionnaires détenant au moins vingt pour cent du capital.»

e) Modification de l'article 20 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 20.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou en l'absence de ce dernier par l'administrateur désigné par ses collègues à cet effet.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs inspecteurs («scrutateurs») qui forment avec lui le bureau. Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans des procès-verbaux signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président ou deux administrateurs.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour, même s'il s'agissait de la révocation d'administrateurs ou de Réviseurs d'Entreprises externes agréés. Toutefois, une assemblée groupant tous les actionnaires peut, à l'unanimité décider de délibérer sur un autre ordre du jour que celui prévu dans la convocation.»

f) Modification de l'article 27 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 27.** Les parties entendent se conformer entièrement à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placements collectifs. En conséquence, les dispositions de ces lois auxquelles il ne serait pas dérogé valablement par les présents statuts sont considérées comme faisant partie intégrante du présent acte, telles qu'elles seront en vigueur au moment où se posera la question de leur application.»

L'assemblée ayant délibéré sur l'ordre du jour, le président a soumis au vote de l'assemblée, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société pourra entreprendre toutes opérations directement ou indirectement en rapport avec cet objet, tout en restant dans les limites déterminées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectifs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter une nouvelle phrase à la fin du cinquième alinéa de l'article 10 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura une voix prépondérante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises externes agréés prévus par la loi, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre et peut toujours les révoquer.

Le ou les Réviseurs d'Entreprises externes agréés resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, laquelle procédera à leur réélection et s'il y a lieu, à leur remplacement. Les Réviseurs d'Entreprises externes agréés sortants sont rééligibles.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunira chaque année au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de septembre à 14.00 heures. Si le jour prévu était férié, l'assemblée se réunirait le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales extraordinaires se réuniront chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, aux lieu et heure indiqués dans les convocations. De telles assemblées sont convoquées par au moins deux membres du conseil d'administration, ou sur la demande des actionnaires détenant au moins vingt pour cent du capital.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 20.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou en l'absence de ce dernier par l'administrateur désigné par ses collègues à cet effet.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs inspecteurs («scrutateurs») qui forment avec lui le bureau. Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans des procès-verbaux signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président ou deux administrateurs.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour, même s'il s'agissait de la révocation d'administrateurs ou de Réviseurs d'Entreprises externes agréés. Toutefois, une assemblée groupant tous les actionnaires peut, à l'unanimité décider de délibérer sur un autre ordre du jour que celui prévu dans la convocation.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 27.** Les parties entendent se conformer entièrement à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placements collectifs. En conséquence, les dispositions de ces lois auxquelles il ne serait pas dérogé valablement par les présents statuts sont considérées comme faisant partie intégrante du présent acte, telles qu'elles seront en vigueur au moment où se posera la question de leur application.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire ayant exprimé le voeu de signer.

Signé: T. Leemans, J.-A. Fuhrmann, L. Kreicher, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2003, vol. 427, fol. 95, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 décembre 2003.

A. Weber.

(086525.2/236/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(086526.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 94.929.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2003, réf. DSO-AL00159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Sûre, le 19 décembre 2003.

E. Duinslaeger

Administrateur-Délégué

(903381.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2003.

MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.

R. C. Diekirch B 94.929.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la société le 14 octobre 2003

1. L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2002 et décide de reporter la perte sur l'exercice 2003.

2. L'Assemblée Générale accepte la révocation de COMMISSERV, S.à r.l., commissaire aux comptes.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Christine Mathy comme commissaire aux comptes pour une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes se clôturant le 31 décembre 2003. Le mandat sera renouvelé chaque année lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes annuels.

4. L'Assemblée Générale donne entière décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat se terminant le 31 décembre 2002.

Pour la société

E. Duinslaeger

Administrateur-Délégué

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2003, réf. DSO-AL00158. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(903383.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2003.

JAB, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 7, rue Xavier Brasseur.

Assemblée générale extraordinaire

Les soussignés:

- 1) Madame Josiane Engels-Biel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, 22 Kohlenberg.
- 2) Monsieur Aloyse Biel, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, 7 rue Xavier Brasseur.

Lesquels soussignés déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière JAB, Société Civile immobilière avec siège social à Capellen, 94 route d'Arlon, constituée suivant acte sous seing-privé lui délivré à Capellen, le 12 novembre 1996, publié au Mémorial C n° 513 du 20 septembre 1997.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Capellen à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4040 Esch-sur-Alzette, 7 rue Xavier Brasseur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, en autant d'exemplaires que de parties en cause.

J. Engels-Biel / A. Biel.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06088.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086657.3/203/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

JAB, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 7, rue Xavier Brasseur.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(086661.3/203/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

CMB-FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R. C. Luxembourg B 92.400.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 14 novembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 novembre 2003, vol. 612, fol. 55, case 7, que le capital social de la société à responsabilité limitée CMB-FAÇADES, S.à r.l. avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 433 du 22 avril 2003 se répartit comme suit:

1. Monsieur Rui Manuel Da Conceicao Branco, administrateur de sociétés, demeurant à Colmar-Berg, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2. Monsieur Patrick Molter, plâtrier, demeurant à Coin-sur-Seille, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 décembre 2003.

F. Unsen.

(903369.3/234/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2003.

TAHC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.020.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 février 2004 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (00121/000/21)

Le Conseil d'Administration.

AGAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.716.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 février 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (00122/000/21)

Le Conseil d'Administration.

SICAV LION OBLILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 29.530.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 janvier 2004 à 11.00 heures dans les bureaux de BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Ratification de la nomination d'Administrateur.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur.
8. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26a Boulevard Royal, Luxembourg, en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'As-

semblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée. Les procurations sont à adresser au siège social de la SICAV avant le 26 janvier 2004.

II (00029/755/23)

Le Conseil d'Administration.

LUXICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 30.337.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26 janvier 2004 à 11.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2003;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 30 septembre 2003;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 30 septembre 2003 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (00041/755/19)

Le Conseil d'Administration.

LUXIPRIVILEGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 46.388.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26 janvier 2004 à 12.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2003;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 30 septembre 2003;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 30 septembre 2003 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (00043/755/19)

Le Conseil d'Administration.

SUJEDO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 26.145.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 janvier 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 octobre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2003.
4. Divers.

II (05200/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

DISTRI-BABY S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 70.376.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 janvier 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. délibération sur la situation financière des deux participations;
2. délibération sur les perspectives d'avenir de la société et appel éventuel à un financement par les actionnaires;
3. divers.

II (00007/1017/13)

Le Conseil d'Administration.

FOYER SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 63.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26 janvier 2004 à 14.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2003;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 30 septembre 2003;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 30 septembre 2003 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (00040/755/19)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.541.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 février 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (05237/795/14)

Le Conseil d'Administration.

RAYSOL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.589.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 février 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale du 2 décembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (05238/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ALBRECHT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.743.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 février 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (05239/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ENTREPRISE GENERALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.769.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 février 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale du 4 décembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (05258/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LYNES HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.584.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 26 janvier 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

II (05404/795/15)

Le Liquidateur.
